

## INSCRIPTIONS AUX COMITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous vous rappelons que le Conseil municipal a créé des comités afin de travailler sur les différents projets du mandat. Il s'agit de groupes de travail consultatifs qui permettent d'aborder ensemble les projets en cours.

Ils sont au nombre de 5 et vous pouvez les rejoindre en vous inscrivant à la mairie.



- Comité travaux-voirie-cimetière
- Comité patrimoine naturel et culturel
  - Comité communication
  - Comité jeunesse-école
  - Comité éolien

### Mairie de Chagnay

1 rue du puits dessous

03 80 95 20 09

mairie.chagnay@gmail.com

### Permanences

Mardi de 13 h 30 à 17 h 30

Vendredi de 14 h 30 à 18 h

### Coordonnées du Maire et des adjoints

Gilles Biancone

07 76 33 37 29

Perrine Latouche

06 37 69 12 74

Marc Robert

06 44 79 24 44

Damien Begin

06 59 59 17 18



Les compte-rendus des conseils municipaux sont disponibles sur le site internet [chagnay.fr](http://chagnay.fr) ou sur celui de la Covati [www.covati.fr](http://www.covati.fr)

### PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

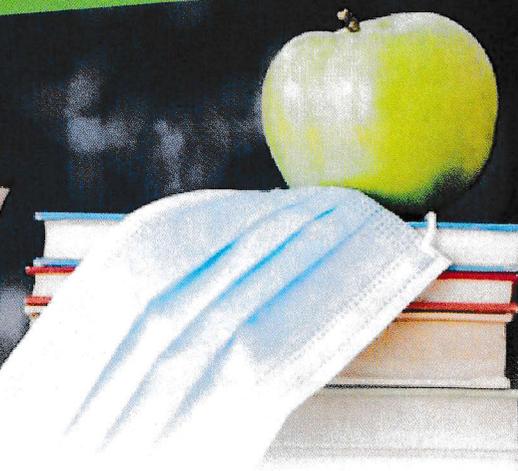
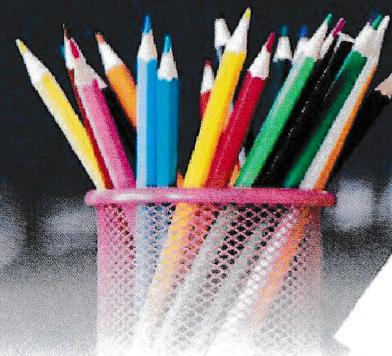
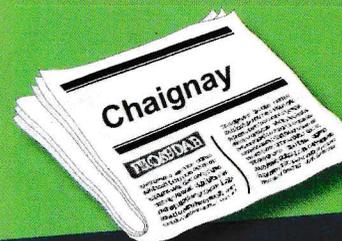
Jeudi 15 octobre à 19 h.

### PERMANENCE ÉLUS

Nous vous rappelons qu'une permanence élus a lieu chaque samedi matin de 11 h à 12 h en mairie. N'hésitez pas à venir les rencontrer pour aborder les sujets qui vous intéressent.

## BULLETIN MUNICIPAL

septembre 2020



### RAPPEL DES RÈGLES POUR LES ÉLÈVES

*C'est la rentrée ! Le nouveau protocole sanitaire est en place.*

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est à proscrire ;
  - pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ;
  - pour les collégiens/lycéens, le port du masque *grand public* est obligatoire lorsqu'une distanciation d'un mètre ne peut être garantie en lieu clos comme en extérieur et en particulier lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être respectée et qu'ils sont placés face à face ou côte à côte. L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.
- Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque collège et lycée en masques *grand public* afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

## NOUVELLE ASSOCIATION CHAIGNAY ENVIRONNEMENT

Association pour la défense du patrimoine et des paysages naturels de la commune de Chaignay et des communes limitrophes (Gemeaux, Is-sur-Tille, Marcilly-sur-Tille, Diénay, Villecomte, Saussy, Épagny et Marsannay-le-Bois).

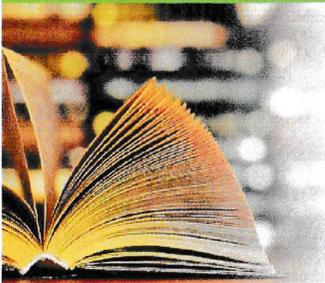
**Président** : Jean-Marc Daurelle.

**Son objectif** : la défense de l'environnement et du patrimoine culturel en protégeant les communes de projets qui auraient un impact sur l'environnement sur le paysage, sur le bâti de caractère ou sur la qualité de la vie.

## AFFOUAGES

Vous pouvez vous inscrire à la mairie aux horaires d'ouverture **jusqu'au 9 octobre inclus**. *Prix de la portion : 50 €.*

Le tirage au sort aura lieu le **vendredi 16 octobre** de 18 h à 19 h.



## AVIS AUX AMATEURS !

La bibliothèque a mis en rayon de nouvelles BD, des mangas (adultes et enfants) ainsi que de nouveaux romans. Venez vite les découvrir !

**Horaires** : mercredi de 17 h 30 à 19 h et samedi de 14 h à 16 h 30. Toujours dans le respect des gestes barrières.



## POUR INFO...

Coût des réparations suite aux tags et dégradations du lavoir et de l'abri de bus : **250 € TTC.**

À bon entendeur...



## PETITS RAPPELS DU BIEN VIVRE ENSEMBLE...

- Merci de bien vouloir tenir vos chiens en laisse lors de vos balades afin d'éviter tout incident.
- Brûler des déchets verts, surtout mouillés, dégage des substances toxiques (50 kg de végétaux brûlés émettent autant de particules fines que de rouler 14 000 km avec une voiture neuve essence !). À ceci s'ajoute bien sûr les troubles pour le voisinage ainsi que les risques d'incendie. *Brûler des déchets verts à l'air libre est passible de 450 € d'amende, faites un détour par la déchetterie !*
- Le respect des horaires pour les nuisances sonores est toujours de rigueur : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 les jours ouvrés, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h le samedi et de 10 h à 12 h le dimanche et les jours fériés.

## ARRIVÉE DE LA FIBRE...

La mise en place de la fibre est en cours dans le village. Le dossier administratif a été donné à Orange qui a terminé la pose. Nous sommes actuellement dans une période de gel commercial qui va durer 3 mois pour permettre aux concurrents de venir s'installer également.

Pour info, l'abonnement adéquat se situe entre 35 € et 50 € par mois selon l'opérateur. **Aucun opérateur ne peut avoir l'exclusivité de commercialisation, attention au démarchage abusif !**

Nous arrivons au bout, encore un peu de patience...



## PROJET ÉOLIEN



La mairie n'a initié aucun projet d'implantation d'un nouveau parc éolien sur la commune. Elle n'a aucune autorisation à donner pour le démarchage éolien, tout juste un avis lors du dépôt du permis de construire lui-même soumis à autorisation préfectorale.

**Enfin, la municipalité ne peut interdire un projet éolien sur des terrains privés.**

